

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT ?

Problématique : quel est le point de vue des différents acteurs sur l'évolution de la gouvernance et du financement du sport ?

Bonjour Mesdames et Messieurs,

En premier lieu je tiens à remercier le CNOSF de nous permettre d'exprimer dans cette enceinte le point de vue de l'Industrie du Sport sur les importants sujets traités aujourd'hui.

La FIFA réunit une centaine d'entreprises, soit environ 300 marques de sport qui s'adressent d'une part aux consommateurs et d'autre par aux collectivités.

L'activité de ces entreprises représente environ 10 000 emplois directs pour un chiffre d'Affaires de 3,8 milliard d'Euros. Quinze entreprises importantes, représentatives de la diversité du marché du sport siègent à son Conseil d'Administration : ADIDAS ; ASICS ; LACOSTE SA ; LAFUMA ; NIKE ; RIP CURL ; ROSSIGNOL ; SALOMON, TECNICA ; TECHNIFIBRE pour les biens d'équipement de la personne et DOUBLET ; HUSSON INTERNATIONAL ; JMS ; KOMPAN et SYNCHRONICITY. pour les biens d'équipement collectifs.

La FIFA, est avant tout une plate forme de rencontre et d'échanges. C'est un syndicat professionnel qui a donc également une mission de représentation, de défense et de promotion de l'industrie du sport. Par ailleurs elle apporte à ses adhérents information et conseil, mutualise des services et œuvre pour la connaissance du marché. Dans le cadre de ses missions elle a développé un important réseau relationnel tant au niveau français qu'europpéen ou international. Je citerai pour exemple au niveau français le pôle de compétitivité SPORALTEC, l'union des Fabricants, et au niveau européen la Fédération Européenne de l'Industrie du Sport dont je suis Vice-présidente.

A la lecture du livre Blanc du CNOSF notre satisfaction a été grande de voir prise en compte la dimension économique du sport au sens large. Le sport est en effet un formidable générateur d'activité et son impact économique global reste généralement sous-estimé. Sur ce point comme en ce qui concerne sa dimension sociale et éducative, le livre blanc apporte un éclairage essentiel sur la place du sport dans notre société.

Un autre constat important : la diversification des acteurs engagés dans le fait sportif, qu'il s'agisse de son financement, de son

organisation et même de la pratique elle-même. Le livre blanc du sport a, à juste titre, souligné le rôle essentiel des collectivités locales, en particulier des communes. D'autres évolutions montrent la montée en puissance d'intervenants du secteur privé, en premier lieu bien sur dans le domaine du mécénat et du sponsoring, mais également dans le champ de la pratique sportive elle-même. On pensera évidemment aux clubs de fitness ou aux salles d'escalade. Il faut y ajouter la création d'évènements et de compétitions ouvertes à tous les publics, dont certaines peuvent être très exigeantes et néanmoins rencontrer un grand succès comme le trial du Mont Blanc.

Parmi les évolutions qui ont profondément modifié le paysage de la pratique sportive en France, on ne peut ignorer la montée en puissance des pratiques non encadrées. Il est bien sur dans la mission du mouvement sportif de convaincre le public que le sport, « c'est bien mieux dans un club ».

Néanmoins, ces pratiquants non fédérés sont bien présents et ont conquis leur part de l'espace urbain qui a accueilli pour eux des skate parks, des multisports ou des parcours de santé. Ils sont également nombreux à pratiquer des sports outdoor et à contribuer de façon significative au développement touristique de certaines régions. Même si nous comprenons la réticence du mouvement sportif à considérer ce public comme réellement sportif, nous considérons qu'il ne peut être totalement absent d'une réflexion sur le sport, que ce soit dans sa dimension économique ou dans la perspective « sport-santé ».

Face à ces évolutions, nous partageons largement la conviction du Comité National Olympique en ce qui concerne la nécessaire évolution de la gouvernance du sport, notamment pour tenir compte du rôle capital joué par les collectivités territoriales pour permettre à chacun d'avoir accès à la pratique sportive.

Nous pensons également que la contribution du secteur privé au financement et au développement du sport gagnerait à être prise en compte, et qu'elle peut l'être sans ingérence dans les missions régaliennes des structures de gouvernance du sport. L'enjeu est en effet davantage de permettre un dialogue, voire une mise en réseau de l'ensemble des acteurs du sport au sens large pour faire émerger les meilleures pratiques et les diffuser largement. Une telle plate-forme pourrait également favoriser le développement de nouveaux partenariats public-privé pour la promotion de la pratique sportive.

Quelque soit l'intérêt du secteur privé pour l'univers du sport, je tiens à préciser qu'il serait illusoire, voire dangereux, d'attendre de lui qu'il pallie à une diminution des financements de l'état dans les domaines qui relèvent des missions de service public.

Le sport à l'école est pour beaucoup d'enfants la seule opportunité de découvrir l'activité physique ; le sport de haut niveau et les victoires françaises dans les compétitions internationales sont la plus puissante des motivations pour rejoindre un club. L'investissement de l'état et l'action du mouvement sportif dans ces domaines ont permis l'émergence d'une demande forte et solvable, qui a favorisé le développement de l'industrie du sport, des services sportifs, du tourisme à finalité sportive et de bien d'autres activités économiques liées au sport. Comme le montre le livre blanc du sport, le retour sur investissement est largement positif pour les finances publiques. Il serait donc déraisonnable de diminuer cet effort en l'absence de toute alternative crédible de financement.

Il nous paraîtrait par contre extrêmement prometteur d'approfondir la proposition du Comité Olympique concernant l'encouragement du mécénat sportif. Dans cette perspective, il serait souhaitable que cette réflexion ne se limite pas aux grandes entreprises et aux actions de grande envergure mais explore également le potentiel des PME et le financement d'initiatives locales.

Pour conclure, je voudrais revenir sur le thème de la gouvernance sous un angle qui vous paraîtra peut-être un peu décalé : dans le mot « gouvernance », il y a « gouverner » et ce que nous vivons aujourd'hui, c'est un foisonnement des initiatives et une multiplication des acteurs. C'est extrêmement positif, car cela signifie que le sport est maintenant pleinement intégré à la vie quotidienne des français. Mais cela nous demande également de répondre à de nouvelles questions : qu'est-ce qui, dans l'univers du sport actuel, relève de la gouvernance, de la coordination, de l'accompagnement ?

Et quel type d'organisation est le mieux à même de gérer ce qui ne relève pas de la gouvernance ? Il s'agit donc bien de repenser et de réévaluer le rôle de chacun des acteurs, sans ambition de retour à une structure pyramidale, qui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Claudine Reynes Présidente de la Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs.